

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. Fr. 1 50 4 50 8 50 12 50
Etranger 2 80 7 25 13 25

On peut s'abonner à chaque bureau de poste. Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20 »
L'Etranger... 25 »
Réclamas... 50 »

Nouvelles du jour

M. Regnault, ministre de France à Tanger, et le général Lyautey, le prompt pacificateur de la frontière algéro-marocaine, qui furent délégués à Casablanca pour étudier la situation marocaine au moment où elle paraissait compromise pour la France par les attaques toujours renaissantes des tribus et par l'offensive aventureuse du général d'Amade, n'ont eu, en arrivant à destination, que de bonnes nouvelles à apprendre. Ils jugent même la situation excellente. Le général d'Amade a reçu, à Ber Rechid, la soumission des tribus les plus turbulentes, principalement celle des Chaouïas. M. Clémenceau ne changera donc pas la politique marocaine. L'œuvre de pacification continuera avec les forces actuelles, dit le général d'Amade a tiré un si heureux parti. Il n'y aura pas de grand coup porté, c'est-à-dire pas de marche sur Fez.

Le général d'Amade a réussi au moment où il risquait d'être relevé de ses fonctions. Ce ne sera plus d'Amade le téméraire, mais d'Amade le rapide et l'énergique. Les circonstances font les hommes. Le moindre échec, surtout en France, peut perdre la plus belle situation militaire.

M. Combes, déçu dans son espoir de saisir bientôt les rênes du gouvernement, fait semblant de n'être plus préoccupé que de la commission d'enquête sur la liquidation des congrégations.

Dans la séance plénière qu'il a présidée hier, M. Combes a rappelé que l'enquête officielle avait estimé à 613 millions la valeur des biens soumis à la liquidation, mais, par suite d'un travail auquel il s'est livré, il faut réduire des trois quarts cette somme et ramener à 150 millions le solde actif des liquidations. Douleurux sort du milliard annoncé par M. Waldeck-Rousseau!

M. Combes fera bien d'être très explicite. Il l'avait du reste promis. Il faut qu'il démontre au grand public les opérations des liquidateurs.

M. Viviani, ministre français du travail, a dû donner, hier aussi, de très mauvaises nouvelles du projet des retraites ouvrières. Pour mettre les dépenses qu'elles nécessitent en harmonie avec le budget, le nombre des bénéficiaires est réduit presque de moitié. Les fermiers, les métayers, les domestiques attachés à la personne sont exclus des retraites. L'âge des pensions ne commencera qu'à 65 ans. Le nombre des participants passera ainsi de 2.200.000 à 1.300.000, et le crédit de 100 millions par an sera suffisant.

M. Briand, garde des sceaux en France, vient de prendre une excellente mesure. Il a fait parvenir hier à toutes les cours d'appel une circulaire abolissant l'affreux jargon judiciaire, qui faisait l'étonnement des profanes, et remplaçant les formules archaïques par des formules nouvelles, selon la langue française actuelle. Une commission travaillait depuis six ans à la rédaction qui vient d'être promulguée. Les formules surannées, qui vont disparaître, dataient de 1667, de Colbert. Elles ont eu la vie dure. Jusqu'à ce jour donc, il fallait savoir qu'on appelait « intimé » la personne qui n'a pas fait appel; « défaillant » celle qui ne s'est pas présentée devant la justice; « forclus », celle qui a laissé passer le délai. Dans les termes d'une assignation, on était invité à comparaître « à trois jours francs » ce qui peut signifier dans cinq jours, mais ce qui signifie surtout qu'il ne sert de rien de comparaître personnellement.

L'aumônier du lycée de Montauban a reçu défense du proviseur de lire la lettre pastorale annuelle et le mandement de Carême.

L'aumônier a donné sa démission. On comprend qu'il n'ait pas voulu se soumettre à ce placet libre penseur.

Hier, le Reichstag allemand a continué son débat sur le budget des colonies, débat fort intéressant parce que M. Dernburg, le secrétaire d'Etat au ministère des colonies, a pu parler en parfaite connaissance de cause. Il a été dans l'Afrique allemande. Il a vu, interrogé et jugé. La discussion, sauf de la part des socialistes, ne témoigne d'aucune préoccupation de parti. Elle est inspirée par l'intérêt général du pays et pourra servir de modèle à la Chambre française, où, trop souvent, en semblable occurrence, c'est moins le sort du Maroc que celui du ministère qui se joue.

Le Parlement italien tient ses séances dans une salle vide. Quantité de députés sont absents. La discussion sur l'enseignement religieux en a amené 450 à Rome; aujourd'hui ils sont à peine en nombre suffisant pour tenir une séance. Les orateurs désignés pour présenter les rapports sur l'administration des différents ministères sont parfois introuvables. Le président de la Chambre a été forcé de rappeler les députés à leur devoir. « Je ne puis tolérer, a-t-il dit, qu'un projet de loi soit voté à bulletin secret plusieurs jours après la discussion, car il pourrait se faire que la majorité des députés votants n'eussent pas assisté à la discussion. » Les comptes sont approuvés au galop; les bilans du trésor et de la guerre ont été examinés en une seule journée. Le rapporteur sur le ministère de l'Agriculture a parlé pour les murs, et, cependant, la question agraire est on ne peut plus actuelle en Italie où, ces jours-ci, les paysans sont en révolte dans plusieurs régions.

Cet absentéisme de la part des députés en dit long sur l'esprit qui règne en Italie en fait de gouvernement et d'intérêt à la chose publique.

La Rivista di cultura de Dom Romolo Murri va cesser de paraître. Sa mort, dit-elle, lui est conseillée par de multiples raisons très graves (probablement par le manque d'abonnés). L'Encyclique Pascendi a rendu sa position intenable, et, c'est toujours Murri qui parle, Rome et l'épiscopat l'auraient condamnée à bref délai. « Nous avons toujours évité, écrit son directeur, d'entrer en conflit avec l'Eglise et l'autorité qui la gouverne. Et quand il nous devenait impossible de persister dans une certaine direction sans nous heurter à une opposition ouverte contre l'autorité, nous avons toujours cédé. Aujourd'hui nous cédonc encore et nous cédonc en nous taisant, mais il nous est impossible de renoncer à notre programme, à notre âme de chrétien et de prêtre. »

Comme on le voit, Murri ne sait pas se taire honorement. Il parle de ses amis, de leur esprit « désireux de vérité et de justice », qui ne peut trouver « une patrie et une maison » dans le catholicisme italien ou romain. C'est donc une sécession que proclame Don Murri, sinon une rupture complète. Il déclare renoncer à toute propagande et à toute nouvelle publication, mais il annonce qu'il va fonder une « Maison d'étude » pour les anciens membres et les amis de la Société nationale de culture, qu'il avait fondée. Ce sera « une petite patrie, une petite maison dans laquelle, méditant et travaillant en silence, nous nous reposerons en attendant et en espérant. »

Don Murri espère donc des jours meilleurs pour reprendre son pro-

gramme. Il bat en retraite, mais pour se préparer aux prochaines batailles. L'esprit moderniste est loin d'avoir disparu.

M. Stolypine a de grosses déceptions avec la Douma, qu'il avait cru faire à son image et ressemblance.

La commission de la défense nationale et la commission du budget ont refusé hier, par 19 voix contre 14, cent millions destinés à la construction de cuirassés. Les journaux qui faisaient prévoir ce vote disaient que la Russie a besoin de réformes intérieures plus que d'une grande flotte ou de chemins de fer en Mandchourie.

Elle a besoin de l'un et l'autre, car une grande nation doit pouvoir commander le respect aux autres puissances.

Leurs robes nuptiales

A Esther de Pury.

L'église du couvent de Montorge, à Fribourg, célèbre le 19 mars sa fête patronale: la saint Joseph.

Dans la nef où se déroule en une série de tableaux obscurs la vie de saint François d'Assise, flotte encore une odeur d'encens, car l'office y fut long et solennel. La grille de chêne sculptée qui, d'habitude, ferme le chœur, largement ouverte ce jour-là, laisse voir le maître-autel drapé de merveilleuses étoffes d'or, d'argent ou de soie brochée, qui sont, pour la plupart, les robes nuptiales portées par les religieuses au jour de leur prise d'habit. Au fond du chœur, rayonne, parmi les plus harmonieux et les reflets des satins, la beauté du tabernacle d'argent et la grâce des bouquets écloso sous les doigts légers des moniales.

Le couvent de Montorge ne peut s'enorgueillir de ses lointaines origines, comme le fait le monastère de la Moirgrange, qui abrite le dernier sommeil d'une imposante lignée d'abbesses. C'est au XVII^{me} siècle seulement que s'éleva, sur la colline du Bisenberg, la maison religieuse sur laquelle l'historien Gruener a recueilli cette légende: Jacques de Wallier avait aimé et demandé en mariage noble demoiselle Françoise de Diesbach qui, s'étant promise à Dieu, refusa sa main au gentilhomme et prit le voile à Soleure. L'amoureux éconduit aurait bâti, avec l'intention de l'y appeler quelque jour, le couvent de Montorge, dont elle serait devenue la première supérieure.

M. Paul de Pury a donné, dans les Archives de la Société d'histoire, des détails fort intéressants sur le fondateur de Montorge, Jacques de Wallier, qui dut à un accident de chasse survenu dans sa jeunesse une santé des plus languissantes. Toute sa vie ne fut qu'une longue souffrance « étant grandement débile de corps », et le récit des tourments que lui infligèrent les chirurgiens du temps dans l'intention louable de le guérir, émeut de compassion les âmes les moins sensibles. Il épousa, en 1620, Barbe Progin, veuve de Tobie de Gottrau, et vécut uniquement occupé de bonnes œuvres; c'est ainsi qu'il fonda, en 1626, le couvent de Montorge, dont la construction fut achevée en 1628. Le 21 novembre, huit religieuses capucines du Tiers-Ordre de Saint-François se rendirent en procession dans leur nouvelle demeure, accompagnées de toutes les autorités de la ville et suivies de la foule. Wallier mourut peu après, et fut enterré dans ce monastère, où sa femme entra sous le nom de Sœur Delphine « en l'honneur des saints de Provence Elzéar et Delphine, dont elle s'était efforcée d'imiter la vie avec son pieux époux ».

Aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, le nombre des novices s'accroît; elles arrivent de tous côtés, comme des abeilles, attirées par le miel de la prière et de la solitude. Elles sont de tout âge et de toute condition: les nées et rejoignent leurs tantes, et les filles, leurs marraines. Voici les simples filles de la campagne. Elles filèrent jour et nuit pour gagner leur petit troussseau; leurs mains hâlées pâlisèrent à l'ombre de la quenouille, mais, dans le murmure du rouet, elles croyaient déjà entendre le murmure des prières que l'on chante au couvent dont elles seront les humbles sœurs converses. Leurs yeux confiants brûlent comme de calmes lampes et leurs âmes possèdent la douceur des brebis qu'elles conduisaient aux pâturages. Voici les bourgeois de la ville, et les patriciennes dont les pères occupent des charges d'avoyer ou de bailli. Plusieurs d'entre elles quittent le monde avant d'y avoir souffert. Prévenant les désillusions, les meurtrissures qui les y attendaient, elles ferment délibérément sur elles la porte qui les sépare de la vie extérieure. D'autres, moins jeunes, recèdent dans leurs coeurs une peine secrète qui mêlera des larmes à l'encens de leurs prières quotidiennes. Sous les voiles blancs des novices se cachent des yeux extasiés comme ceux des saintes espagnoles, des yeux inquiets qui n'ont su où se poser dans le monde, des yeux tranquilles dont les cils s'abaissent pendant les oraisons, des yeux pleins de sérénité et de lumière; parfois aussi, hélas, des yeux où s'attardent des regrets... Ceux-ci appartiennent aux filles des familles nombreuses, ou bien aux disgraciées de la nature, dont on influençait — en ce temps-là — un peu durement la vocation. Ces yeux auront pleuré sans doute dans la chevelure prête à tomber sous les ciseaux, et se seront tournés souvent vers la ville qui s'étage là-bas sur sa presqu'île de rochers.

Au XVIII^{me} siècle, la plupart des familles fribourgeoises s'honorent de compter une de leurs filles parmi les religieuses de Montorge. Les prises d'habit y sont fréquentes et célébrées avec beaucoup de pompe; la cloche, aux sons grêles et plaintifs, tinte presque joyeusement ces matins-là, pour appeler parents et amis au monastère, où les fiancées mystiques apportent leur candeur, leur jeunesse, leur foi naïve, fraîche guirlande, à laquelle leurs familles ont joint une petite dot, et, selon leur état et condition, une robe de brocart ou de simple popeline. Avant de se couvrir de bure aux plus rigides, les jeunes filles paraissent une dernière fois revêtues des riches étoffes, des soies douces et des brillants taffetas qu'elles ont hâte de quitter pour toujours.

Ces vêtements devenaient la propriété du couvent. Destinés à être portés quelques heures seulement, ils furent respectés des ciseaux et bâtis de manière à conserver l'intégrité de ces précieux tissus. Si le temps a détruit et fané un grand nombre de ces étoffes, beaucoup subsistent encore, transformées en ornements: chasubles, voiles de calice, dont nous avons admiré la beauté et la variété lors de l'exposition d'art religieux qui eut lieu à Fribourg en 1906. D'autres demeurent déposés, dit-on, à la décoration de l'autel au jour de la Saint-Joseph; c'est là que nous reconnaissons tour à tour, selon les ans, la draperie d'or où s'éclatent d'éclatantes renouclées et de fins bleuets brodés au passé, la soie blanche semée de fleurs délicatement nuancées qui s'enroulent, se tordent et se déploient parmi un feuillage tendre, puis le damas jauni par le temps, d'où émane une si pénétrante poésie.

Et nous, qu'avons-nous fait des robes de nos grand'mères? D'aucunes servent parfois pour les bals costumés ou les comédies improvisées; elles prennent l'air en carnaval, et retombent ensuite, comme pâmées, dans leurs cartons qui fleurissent le vétéryer. Mais les autres, où sont-elles allées, taillées et retailées en couvre-pieds, en réticules, pour finir en robes de poupées?... Chassons bien vite leur

souvenir qui nous donne des distractions (car nous sommes encore dans l'église silencieuse), et, tandis que nos yeux suivent le dessin des guirlandes et des bouquets sur les belles étoffes de Montorge, nos coeurs diront une prière pour celles qui en furent revêtues, au jour de leurs noces mystiques.

H. DE DIESBACH.

La question scolaire AU TESSIN

(D'un correspondant)

La nouvelle loi scolaire

J'ai exposé dans un précédent article le régime scolaire actuellement en vigueur au Tessin. Voici maintenant l'économie de la nouvelle loi soumise au Grand Conseil.

Organisation L'enseignement public se divise en primaire, technico-littéraire et professionnel.

L'école primaire embrasse les écoles élémentaires, divisées en trois degrés et les écoles complémentaires.

L'enseignement technico-littéraire a un degré inférieur — gymnases, écoles secondaires pour jeunes filles, qui préparent aux écoles normales, aux écoles commerciales et au lycée — et degré supérieur — le lycée, qui prépare à l'Université et au Polytechnicum.

Les écoles professionnelles embrassent les écoles normales, les cours de répétition pour instituteurs, l'école supérieure de commerce avec le cours d'administration, l'école pour entrepreneurs de constructions, géomètres et arpenteurs, les écoles professionnelles de jeunes filles avec les écoles ménagères itinérantes.

La fréquentation de l'école primaire est obligatoire de 7 à 14 ans révolus. Celle des écoles complémentaires est aussi obligatoire pour tous ceux qui ne font pas des études supérieures.

Les écoles complémentaires ne sont pas un équivalent des écoles élémentaires supérieures actuelles (Scuole maggiori) qui vont disparaître; ce sont des cours annuels de 60 heures qui sont tenus de fréquenter tous ceux qui ne font pas d'études supérieures, jusqu'au moment du recrutement; en définitive, ces cours prolongent l'école primaire pour les recrus.

Le cycle des études gymnasiales a une durée non plus de cinq ans, mais de 3, avec un cours préparatoire d'une année. Le degré supérieur de l'école élémentaire remplace les deux ans retranchés du gymnase. De même pour les écoles techniques parallèles au gymnase.

Les écoles secondaires pour jeunes filles correspondent exactement aux gymnases des garçons. Elles préparent à l'entrée au lycée. C'est une excellente innovation; les jeunes filles qui veulent continuer leurs études en auront les moyens aussi facilement que les garçons.

Il faudra faire désormais 3 années de lycée au lieu de 2.

Pour l'école normale, au contraire, la durée de la fréquentation, qui était de 4 ans, est réduite à 2. Pas d'autre changement.

Le programme de l'école supérieure de commerce est abrégé d'une année: 4 au lieu de 5. Une innovation utile est le cours d'administration destiné aux futurs employés des postes, des télégraphes, des chemins de fer et des douanes.

L'école des entrepreneurs de constructions, des géomètres et des arpenteurs durera 3 ans, auxquels il faut ajouter une année de travaux pratiques.

Les écoles actuelles de dessin deviennent en même temps des écoles d'arts et métiers. Il y sera donné aussi un cours de culture générale. Ces écoles durent 3 ans et peuvent être transformées en écoles spéciales suivant l'industrie prédominante dans l'endroit où elles sont établies.

Les écoles professionnelles pour jeunes filles sont d'institution récente. On vient d'ouvrir la première à Lugano en octobre 1907. D'après la nouvelle loi, elles seront instituées dans les principaux centres. Elles sont ou des écoles professionnelles proprement dites, ou bien des écoles commerciales. Leur durée est de trois ans. Etant donné l'impossibilité d'établir partout ces écoles professionnelles, on y suppléera par des écoles ménagères itinérantes, pour donner à toutes les jeunes filles le moyen de parfaire leur instruction dans la mesure

du possible. Ces écoles ménagères ont une durée de deux mois.

La nouvelle loi supprime les écoles de 6 et 7 mois: le Tessin n'aura plus que des écoles de 8-10 mois. Il peut être fait une exception pour les écoles de dessin, qui, dans certaines régions, pourront ne durer que 6 mois. Disons tout de suite que la règle est trop absolue parce qu'elle ne tient aucun compte des habitudes et des nécessités de certaines régions. Il n'y a pas de doute que si la loi est acceptée, le gouvernement sera obligé de tolérer les écoles de 6 mois.

Autorités de surveillance

Le statu quo est maintenu pour les écoles primaires, sauf une heureuse exception, à savoir l'institution des conseils de discipline.

Ces conseils sont constitués par l'inspecteur de l'arrondissement, qui en est président, et par les membres de la commission scolaire communale. Rentrent dans leur compétence: la correction et la punition des actes d'indiscipline, ainsi que des actes plus graves commis par les enfants des écoles. Le but qu'on s'est proposé est de soustraire les jeunes délinquants aux tribunaux ordinaires. La peine doit être subie dans des lieux complètement séparés des prisons communes qui, au lieu de servir à l'amendement de ces délinquants précoces, sont plutôt un lieu de perdition.

L'importance d'une pareille institution fonctionnant correctement n'échappera certainement pas à ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation de la jeunesse.

Quant aux écoles autres que les primaires, il faut citer une innovation: Ce conseil a dans sa compétence, peut-on dire, la direction effective des écoles et cette haute direction s'étend aussi aux écoles primaires. Il choisit les livres de lecture, fixe les programmes et les examens, fait les règlements et, en général, donne son préavis sur toutes les questions relatives à l'instruction publique.

Ce conseil est composé du directeur de l'instruction publique, des directeurs du lycée, de l'école normale, de l'école de commerce et, entre autres, d'un certain nombre de professeurs, au choix du gouvernement.

Je ne discuterai pas la valeur théorique de cette institution. Au point de vue pratique, on ne peut craindre qu'elle ne soit une nouvelle arme pour combattre l'influence religieuse à l'école. Il y a gros à parier qu'on aura soin d'en exclure, complètement ou presque, les professeurs catholiques.

Pour les instituteurs, la nouvelle loi est bonne. Ils seront nommés non plus pour quatre ans, mais pour six ans. La commission chargée de discuter la loi, a même posé la question de l'inamovibilité des instituteurs.

Les conditions de traitement sont sensiblement améliorées. Les professeurs des écoles techniques littéraires et professionnelles étaient déjà relativement bien payés sous le régime actuel; leur condition est encore améliorée par la nouvelle loi. Je les laisse de côté pour parler des instituteurs primaires, aux réclamations desquels la loi fait enfin droit.

La nouvelle loi établit un traitement moyen initial de 1228 fr. 42 par an, soit 3 fr. 30 par jour. Je dis: initial, parce qu'il est prévu une augmentation de 500 fr. dans l'espace de 30 ans, soit 100 fr. tous les 6 ans. Au-delà de 30 ans, il n'y a plus d'augmentation possible, parce que, dès ce moment, les instituteurs ont droit à se retirer de l'enseignement pour jouir de la Caisse des retraites.

La nouvelle loi fait donc disparaître une situation intolérable pour le corps de nos instituteurs et en cela son mérite doit être reconnu par tout le monde.

Nouvelles romaines

Les mutualités ecclésiastiques On télégraphie de Rome à l'Univiers et à la Croix:

Nous pouvons affirmer de source absolument autorisée que les informations sur la prétendue autorisation donnée par le Pape pour les associations à Mgr Fuzet reposent uniquement sur une équivoque.

Les personnes qui s'abonneront à la LIBERTÉ dans le courant du mois de mars ne payeront que 9 francs jusqu'à fin décembre 1908.

Les voies d'accès au Simplon

Une démarche de parlementaires français

Paris, 18 mars.

Une délégation parlementaire qui comprend une soixantaine de sénateurs et de députés vient de remettre une lettre au président du Conseil au sujet de l'ouverture des travaux de la conférence internationale des voies d'accès au Simplon, à Berne.

Dans cette lettre, les signataires félicitent le gouvernement de l'œuvre entreprise et s'attachent à réfuter les critiques qu'inspirent notamment aux représentants de la Savoie et de la Haute-Savoie bien plus les suggestions de l'intérêt local que le sentiment de l'intérêt général.

La lettre montre que sur la question de fond, la réunion de la conférence internationale est la seule procédure saine et traditionnelle, la seule susceptible d'aboutir après l'échec d'une procédure qui consistait à remettre l'étude du projet entre les mains d'une commission française extra-parlementaire.

Ils passent ensuite aux critiques dirigées contre le programme de la conférence et qui se ramènent à reprocher à la ligne projetée de la Faucille : 1° de ne pas constituer une voie d'accès au Simplon ; 2° de méconnaître l'intérêt national français et de traverser Genève ; 3° de sacrifier les intérêts de la Haute-Savoie.

La première critique, dit la lettre, repose sur une complète méconnaissance des règles spéciales qui président à l'achèvement et à la répartition du trafic international. M. Noblemagne, alors directeur du P.-L.-M., a dit lui-même que, de Paris à Milan, la traversée de Lons-le-Saulnier à Genève constitue le tracé le plus rapide et le plus économique pour les marchandises.

En ce qui concerne les voyageurs, en effet, la ligne de la Faucille, exempte de rampes importantes, est plus avantageuse, malgré sa longueur un peu plus grande, que la ligne passant par Lausanne.

Quant aux marchandises, on sait que leur acheminement se règle non pas d'après la plus courte distance, mais conformément à des conventions de partages entre les administrations de chemins de fer.

A propos de la 2^{me} critique de fond, la lettre dit que Genève étant le seul véritable emporium du commerce français et un foyer de culture française, habités par 34,000 Français, la France doit désirer plus que redouter un resserrement de liens avec Genève. La traversée de ce canton ne mettra pas plus cette ligne sous l'influence de la Suisse que l'emprunt du territoire suisse pour la ligne allemande Carlsruhe-Constance ne met l'Allemagne sous l'influence helvétique.

La ligne de la Faucille est au surplus du plus pressant intérêt national pour rejoindre et compléter le réseau franco-suisse en ouvrant à Paris, au nord et à l'est de la France, une nouvelle voie d'accès sur Genève.

Tandis que toutes les autres puissances limitrophes ont multiplié leurs voies d'attache avec la Suisse, la France, depuis 1865, n'a presque rien fait dans ce sens. A l'aplanissement successif des Alpes suisses, qui tourne par la force même des choses à l'extension de l'influence allemande en Suisse et au resserrement des réseaux qui rattachent l'Allemagne à la Méditerranée, il faut répondre par l'aplanissement du Jura avec voie d'attache à Genève, centre de politique d'affinité et d'intérêts de la France.

Enfin, sur le troisième point, la lettre montre que le programme de la conférence prévoit le raccordement des gares

de Genève, la neutralisation douanière pour la traversée du territoire genevois et le partage du trafic entre les deux rives du Léman. Le profit le plus direct ira à la Haute-Savoie. Les centres savoyais de Chamonix, Evian et Annecy, actuellement d'un accès assez difficile, par suite du détour immense que fait la ligne de chemin de fer entre Dijon et Annemasse, ne seraient plus qu'à 7 ou 8 heures de Paris.

La lettre se termine en rappelant brièvement les avantages du tracé de la Faucille : voie d'accès au Simplon par la rive française du Léman et éventuellement au Mont-Blanc, si cette percée s'exécute ; voie d'accès en Suisse par Genève, qu'elle rapprocherait de Paris et de Londres de 100 km. ; voie d'accès aux lignes savoyennes et instrument de fortune pour la Savoie.

Aussi les signataires concluent-ils, comme ils avaient commencé, en félicitant le gouvernement d'avoir introduit le projet au programme de la conférence de Berne.

Cette lettre est signée des anciens ministres Millerand, Siegfried, Trouillot, Gauthier, Baudin, Clémentel, Decroix, Etienne, Cochery, Bienvenu-Martin, des députés et sénateurs Deschanel, Rabier, Brousse, Deloncle, Mascaraud, Cère, Raiberti, Prévot, etc.

La conférence de Berne

Berne, 18.

Les délégués suisses ont conféré ce matin dans la salle du Conseil fédéral, où ont lieu les séances de la conférence. La discussion a été assez longue et animée. La situation se trouve en effet quelque peu modifiée par l'intérêt que les délégués français paraissent témoigner pour les questions connexes, tandis que du côté suisse on tient à rester rigoureusement dans le cadre du programme de la conférence.

Aujourd'hui, les séances ont duré toute la journée et sont très fatigantes. On attend l'arrivée des représentants du P.-L.-M., qui seraient au nombre de trois.

Samedi, la conférence se rendra au Simplon.

ÉTRANGER

AU MAROC

Rançon

La rançon pour la capture du Français Paret et de l'Italien Bianchi a été versée par une banque de Casablanca. On croit que les prisonniers arriveront le 19 à Tanger. La rançon a été garantie par les consuls d'Italie et de France.

Un équipage capturé

On annonce que le vapeur *Dalcine*, qui naviguait sur les côtes marocaines, dans les parages du cap Juby, a commis l'imprudence de mettre son équipage à terre. Celui-ci a été capturé par les Marocains. Les armateurs de Bordeaux, saisis par télégramme de ce fait, ont demandé au gouvernement d'envoyer un croiseur pour délivrer les prisonniers.

Le ministre de la marine a télégraphié aussitôt à l'amiral Philibert d'envoyer un bâtiment sur les lieux.

Le scandale des duels russes

Le duel des généraux Fock et Smirnov a eu lieu hier matin mercredi, à Saint-Petersbourg, dans le manège de la Garde à cheval, qui avait été spécialement aménagé pour la circonstance. Des généraux des officiers de la garde et des dames de la haute société assistaient au duel, qui s'est fait à vingt pas.

Les conditions portaient que le combat

durerait jusqu'à l'effusion du sang. Les adversaires ont pris position sans se saluer. La deuxième balle tirée par Smirnov a traversé la jaquette du général Fock. La troisième balle tirée par Fock a atteint Smirnov à l'abdomen. Le combat a été immédiatement arrêté et le blessé transporté sur une civière à l'hôpital de la Garde. La balle a pénétré profondément.

Après l'examen du blessé à l'aide des rayons Roentgen, l'extraction de la balle a été décidée, mais l'état du blessé inspire des inquiétudes. On redoute une issue mortelle.

Immédiatement après le duel entre les généraux Fock et Smirnov, le général Gorbatsowsky, qui défendait également Port-Arthur et était l'ami de Smirnov, ayant résolu de défendre jusqu'au bout son compagnon d'armes, a envoyé un défi au général Fock. Ce dernier a accepté ce nouveau duel. La rencontre aura lieu la semaine prochaine, après que l'autorisation en aura été demandée au ministre de la guerre.

LE 18 MARS A BERLIN

L'anniversaire de la révolution de 1848 a été célébré par une foule encore plus nombreuse que de coutume malgré la neige fondue qui tombait. Une longue file d'ouvriers ont passé depuis le matin, silencieux et en bon ordre sous l'œil de la police devant les 33 tombes des anciens combattants, qui disparaissent sous des centaines de couronnes aux longs rubans rouges-francs d'or.

Plusieurs inscriptions ont été coupées par la police. La plupart des inscriptions faisaient allusion à la conquête du suffrage universel.

La police a pris des précautions nombreuses en vue des conférences publiques l'après-midi, où le thème développé par tous les orateurs était « la Prusse en 1848 et de nos jours ».

Des patrouilles de police circulaient aux abords des salles de réunion, le revolver au côté, et sur certains points de la ville de forts pelotons d'agents à cheval étaient postés en réserve.

Les souverains allemands à Venise

On mande de Berlin que l'empereur et l'impératrice, accompagnés du prince Auguste-Wilhelm et de la princesse Victoria-Louise, arriveront à Venise le 25 mars, à 11 h. 35 du matin. Ils seront reçus à la gare par le roi Victor-Emmanuel, qui leur offrira à déjeuner, au Palais royal. Après le déjeuner les souverains s'embarqueront à bord du yacht *Hohenzollern*.

L'empereur et sa famille resteront deux jours à Venise. Ils conserveront le plus strict incognito. Le roi d'Italie, qui arrivera à Venise dans la matinée du 23, sera accompagné de M. Tittoni. Il repartira le soir même pour Rome.

L'empereur sera accompagné par le baron von Jenitsch, représentant de l'Office des affaires étrangères.

Le mariage du duc des Abruzzes

Une dépêche de New-York au *Corriere della Sera* parle d'un projet de mariage entre le duc des Abruzzes et une jeune Américaine, miss Catherine Ekins, fille d'un sénateur américain. Le duc serait arrivé à Sainte-Augustine, ville de Floride, se trouve miss Ekins, et serait descendu dans un hôtel de l'endroit sous le nom de Ludovico Sarto et accompagné d'un seul valet de chambre.

Suivant la *Tribune* de Londres, les fiançailles du duc seront annoncées officiellement samedi prochain. Le mariage aura lieu le 2 avril.

Louis de Savoie, duc des Abruzzes, est le neveu du roi Humbert et le cousin du roi Victor-Emmanuel III.

LE NOUVEAU CABINET NORVÉGIEN

Le roi Haakon a donné son approbation à la combinaison ministérielle suivante : Gunnar Knudsen, Christoffersen, consul général ; Karl Scip, directeur des écoles ; Heltje, directeur des télégraphes ; Ithen, ingénieur ; Castberg, juge de district ; Abrahamson et Fosnaes, propriétaires fonciers. Les membres du cabinet nouvellement élus qui appartiennent au parti radical sont MM. Knudsen, Ithen, Castberg et Abrahamson. L'attribution des différents départements n'a pas encore été faite.

Dans le cabinet anglais

M. Asquith continuera pendant une courte période les fonctions de chancelier de l'Echiquier et de premier ministre. Son successeur à l'Echiquier sera M. Lloyd George, que M. Winston Churchill remplacera au commerce.

Les avants de l'ex-reine de Saxe

On annonce que l'ex-comtesse de Montignoso songerait à rompre son union avec le pianiste Toselli et que le ménage est à la veille de divorcer. On ajoute que l'ancienne princesse royale de Saxe préférerait maintenant au pianiste italien un écrivain français.

Nouvelles diverses

Le roi d'Angleterre, qui séjourne à Biarritz, est allé lundi, à Pau, assister aux épreuves du concours hippique, dont il a lui-même distribué les prix aux gagnants. — Sir Henry Campbell-Bannerman va légèrement mieux.

L'Amirauté anglaise a accepté les propositions d'une maison de Glasgow pour l'exécution des travaux de la base navale de Rosyth, sur la mer du Nord. Ces travaux vont commencer immédiatement.

Le nouveau nonce du Pape à Bruxelles, Mgr Taceti, est arrivé mardi, venant de Rome. Il présentera dans quelques jours ses lettres de créance au roi.

Le comte d'Ormesson, ministre de France à Bruxelles, quittera la Belgique vers la fin du mois prochain. Son successeur sera M. Beau, gouverneur de l'Algérie.

La comtesse hongroise de Festetics, qui épousa récemment un violoniste tzigane, a été engagée par un grand café berlinois pour assister aux concerts que donnera son mari, moyennant un cachet de 200 francs par jour.

On annonce la mort, à Paris, du docteur Mierzejewsky, professeur à l'Université de Saint-Petersbourg, médecin de l'empereur Nicolas II, membre du conseil médical de l'empire.

D'après un journal japonais, un habitant de Tokio aurait reçu une lettre de Maxime Gorki, annonçant son arrivée au Japon pour le printemps.

Echos de partout

LES NOCES INTERROMPUES

A Ballinagleragh, en Irlande, un jeune homme faisait la cour à une jeune fille du voisinage. Soudain ses dispositions changèrent et une autre beauté le captiva. Il épousa la seconde civilement, car le prêtre de la paroisse et l'évêque du diocèse avaient refusé de bénir leur union. L'abandon de la première fiancée avait causé une vive indignation dans le pays.

Le jour des noces, la foule se réunit devant la maison nuptiale et conspua vigoureuusement l'infidèle. Puis, trente hommes masqués pénétrèrent dans la maison et se saisirent des deux conjoints. La jeune femme fut reconduite chez son père et défenestré par le mari de chercher à la revoir.

Depuis ce jour, on monte la garde jour et nuit devant la demeure de l'épousée, qui ne fut point, et le mari n'ose sortir de chez lui.

UNE MARCHÉ A TRENTE-DEUX MAINS

Le chroniqueur d'un journal belge rapporte que depuis quelque temps M. Ysaye est dégoûté du piano, et il nous dit à la suite de quelle circonstance :

« M^{me} X... a des élèves auxquelles elle enseigne le piano. Un jour, elle eut l'idée de faire jouer par elles une marche à trente-deux mains sur huit pianos ; l'effet, au concert, devait être merveilleux... »

Soulement pour les répétitions, il y avait une petite difficulté ; tout le monde ne possède pas huit pianos ; M^{me} X... eut l'idée de s'adresser à M^{me} Ysaye, sachant que l'illustre artiste a chez lui un nombre incalculable de ces instruments de torture.

— Mais parfaitement, ma chère amie, répondit M^{me} Ysaye, venez quand vous voudrez. Je dois partir pour Paris, mais vous êtes chez moi.

Peu après, Ysaye rentra, harassé, vers la fin d'une nuit, du Russie, où il avait été pour tâcher de reconquérir son Stradivarius. A peine Morphée commença-t-il au matin à le bercer de rêves bleus, que tout à coup il entendit un fracas épouvantable ; c'étaient les trente-deux mains qui martyrisaient sous lui les huit pianos dans le prélude d'une marche triomphale.

Or, s'imaginer-t-on le bruit que peuvent faire huit pianos sous trente-deux mains ! Ysaye, terrifié, bondit de son lit et, jetant sur lui sa couverture, il fit dans la salle de concert une apparition sensationnelle eu égard au pittoresque de son costume.

Les seize demoiselles, qui finissaient à ce moment un scherzo passionné et du meilleur aloi, restèrent figées d'épouvante. Dix minutes après, comme bien l'on pense, la maison était déserte. Mais depuis lors, Ysaye parle de vendre ses pianos.

LE « NET-BALL »

Le « diablo » va-t-il être détrôné cet été ? Voici qu'un nouveau jeu, né en Angleterre, le « net-ball », s'apprête, dit-on, à supplanter le diablo, auquel il ressemble un peu d'ailleurs.

Voici en quoi consiste ce nouveau jeu, cousin germain du diablo : c'est un petit filet extensible à deux montants, qui permet de lancer et de recevoir une balle.

Le filet, en s'étendant, joue l'office de fronde et lance la balle très haut. En reprenant sa forme primitive, le filet forme poche et reçoit la balle. En Angleterre on joue ce jeu à deux joueurs et à deux balles. C'est un spectacle amusant et fort gracieux de voir les deux balles se croiser dans les airs et de suivre les souples évolutions des joueurs empressés de les rattraper au vol.

MOT DE LA FIN

Un rusé paysan vient en ville s'acquitter de son loyer. Avant de prendre congé de son propriétaire il lui demanda l'autorisation de couper dans un bois qui fait partie du domaine de quoi se construire un hangar.

— Non, répond aussitôt le propriétaire. — Alors, laissez-moi prendre de quoi clore ma nouvelle prairie.

— Impossible. — Au moins, ne me refusez pas de quoi faire une porte à claire-voie.

— Eh bien prenez pour votre porte, mais rien de plus. — Merci, c'est tout ce que je désire. Mais comme je vous connais je vous avais demandé davantage.

Confédération

Le code civil. — Demain 20 mars, expire le délai utile pour le dépôt de la demande de referendum concernant le code civil suisse.

Si la journée de demain se passe sans qu'aucun paquet de signatures arrive à la chancellerie fédérale, le code civil suisse prendra *ipso facto* rang au bulletin des lois fédérales, mais il n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1912.

In memoriam. — Le service funèbre pour le repos de son âme de don Carlos et du prince héritier a été célébré à Berne ce matin, à 11 h., à l'église de la Sainte-Trinité, par les soins de la légation de Portugal.

Cantons

BERNE

Grand Conseil. — Le Grand Conseil a achevé la discussion de la motion Tschumi, contre le monopole de l'importation du bétail de boucherie dont jouit la maison Palver.

La motion a été appuyée par plusieurs députés et adoptée par 84 voix contre 48.

En réponse à une interpellation du député Buhmann, sur les mesures que le gouvernement a prises ou qu'il compte prendre pour prévenir les évènements si fréquentes au pénitencier de Thorberg, le président du Conseil d'Etat, M. Klay, a déclaré que le système de surveillance avait déjà été modifié et confié à nouveau à des gendarmes. En outre, des améliorations seront apportées aux bâtiments du pénitencier.

VALAIS

Les fortifications au Simplon.

— A propos de travaux que le génie militaire fédéral exécute à l'ouverture nord du tunnel du Simplon, notre correspondant du Haut-Valais avait parlé de « fortifications ». Voici, d'après la *Gazette de Lausanne*, de quoi il s'agit :

Le génie militaire a construit, à une certaine distance de la tête nord du tunnel, un magasin pour ses explosifs, actuellement logés dans l'ancien magasin de l'entreprise, c'est-à-dire à l'intérieur de la galerie. Ce déménagement va être opéré à la demande des C. F. F. et pour éviter un accident, toujours possible avec ce genre de dépôts.

C'est à ce magasin qu'étaient destinés les matériaux extraits de la carrière de la Massa. Le petit bâtiment est d'ailleurs achevé ou près de l'être.

Décès. — Dans la nuit de mardi à mercredi est décédé à Monthey, à l'âge de 89 ans, M. François Contat, ancien député et directeur de la verrerie de Monthey.

M. F. Contat avait été candidat libéral au Conseil national en 1890, où il échoua contre M. Charles de Werra, conservateur, au scrutin de ballottage.

NEUCHÂTEL

L'alarme à la caserne. — Le commandant de l'école de recrues I, qui a lieu actuellement à Colombier, lieutenant-colonel Mounier, a voulu voir dimanche quel temps mettrait en cas d'incendie la troupe pour évacuer les casernes. Un peu après 9 heures, le signal est donné que le feu est aux combles de la caserne n° 1. En moins de cinq minutes la caserne était vide d'hommes et les travaux de sauvetage en pleine activité. Aucun soldat n'avait oublié son fusil. Cet exercice sera renouvelé de temps à autre, et surtout de nuit.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un soldat français poignardé. — Un soldat du 118^{me} régiment d'infanterie était en congé de convalescence chez ses parents, à Paris. Pour passer la soirée avec des amis, il descendait vers neuf heures dans un débit à l'angle des rues Ordner et Ernestine. A peine y était-il entré qu'il était interpellé par un groupe d'apaches. Afin d'éviter tout conflit, il se retira, mais trois des misérables le suivirent dans la rue et l'un d'eux le frappa de plusieurs coups de stylet dans les dos. L'état du blessé est désespéré. Des témoignages recueillis, il résulterait que le soldat aurait été frappé par un apache qui avait demandé à faire partie d'une bande de dangereux rôdeurs. Ceux-ci lui auraient imposé comme épreuve la « descente du premier pantalon » qui pénétrerait dans le débit.

ÉTRANGER

Emmée dans un tunnel. — Une femme, âgée de cinquante et un ans, s'étant engagée dans un tunnel entre les gares de

LE SPECIAL DE MINUIT

Burford Delaney

Traduit et adapté de l'anglais par Pierre Lugue

Tu aurais dû t'en souvenir, et ne pas chercher à me rouler. Tu n'es pas de force. Entre nous deux, c'est moi qui suis la bonne tête. Et, avant d'aller plus loin, réponds-moi. As-tu les bijoux ici ?

— Yeuss, dit Carterbill.

La brièveté de la réponse mit Bill en colère.

— Oh ! tu sais, inutile de faire des airs avec moi et de ne pas me parler. Les millionnaires comme toi, je sais où on les recrute, et ils ne m'influencent pas. Tu ne m'illusionnes pas, Billy Driscoll, si tu arrives à en illusionner d'autres.

Billy Driscoll fut instantanément inscrit sur les tablettes mentales du détective, qui se frottait les mains dans son obscurité pour s'exprimer à lui-même sa satisfaction. Les choses allaient encore mieux qu'il n'aurait osé l'espérer.

Il avait craint que Carterbill ne fût demeuré presque instantanément ; il ne s'imaginait pas que la fureur pût aveugler ainsi un individu ; il s'attendait à sortir beaucoup plus tôt de son ombre et à jouer le rôle qu'il s'était réservé dans cette comédie moderne.

Il avait déjà le nom du véritable assassin, et l'aveu formel d'une complicité.

— Allons ! poursuivit M. William Smith, c'est assez tourne autour du pot. M. William Smith avait, en parlant, donné un fort coup de poing sur la table.

— Lève-toi de ce fauteuil et donne-moi ma part, ou j'ouvre la porte et crie à tous les gens de cette maison qui tu es et ce que tu es ! Allons ! lève-toi, boiteux de malheur, ou c'est moi qui te lève !

— Reste assis toi-même, William Smith, dit alors une voix étrange. Et confesse-toi tout à fait ; c'est le meilleur parti que tu aies à prendre.

William Smith frissonna et jeta autour de lui un regard inquiet ; il se croyait si bien seul avec son associé.

Mais il y avait un homme, derrière lui, un homme dont il n'avait pas soupçonné la présence. Cet homme se dirigea vers la porte et la ferma à clef ; puis il se rendit vers la fenêtre, et releva vivement le store. La chambre s'emplit de lumière.

— Alors, il se retourna et se plaça devant M. William Smith.

Ce gentleman était devenu très pâle. Et quand il regarda son associé et vit à sa place le millionnaire, l'homme qui avait commandé le train spécial à Charing-Cross, ce fut un frisson général qui l'envahit.

A ce moment, Shore parla.

— Il me semblait bien, dit-il, reconnaître ta voix ; maintenant, je suis sûr de mon affaire. Tu m'as oublié, je suppose, mais je ne t'ai pas oublié, moi. Tu m'as passé par les mains il y a une douzaine d'années. Mais tu n'étais pas alors M. William Smith ; tu étais Bayswater Bill.

— Pincé ! dit simplement le malfaiteur. C'est bien joué.

— Assez bien, répondit Shore.

Il y eut une minute entière de silence. Puis Bill demanda :

— Et maintenant ?

— Maintenant ? Mais tu dois bien te douter de la suite.

— La suite de quoi ?

— Des aveux que tu viens de faire. Bill paraissait profondément réfléchi. Il se demandait, en réalité, s'il allait se soumettre, ou s'il allait se révolter, tout casser, et profiter du désordre pour essayer de s'enfuir.

— Tu as certainement bonne mémoire, poursuivit le détective souriant. Et tu dois te souvenir de tout ce que tu as dit depuis que tu es ici. Moi, j'ai tout entendu, et je me le rappelle. M. Carterbill aussi.

Le voleur jurait entre ses dents.

— Ah ! il faut te rendre cette justice que quand tu vendais la meche, on n'est pas volé. Tu donnes bien tout.

— Je n'ai rien à voir avec le meurtre du bijoutier, dit Bill.

Il oubliait qu'un homme qui s'excuse, s'accuse.

— Peut-être, mais tu sais qu'il a été commis.

— Belle affaire ! Tous ceux qui lisent les journaux en savent autant.

— Mais les autres ne réclament pas leur part.

— Je ne réclame rien.

— Maintenant. Mais tout à l'heure.

— Je vous dis qu'avant d'arriver, à Charing-Cross je ne savais rien de l'affaire.

— Ah ! ah ! c'est là que l'ami Driscoll

t'a fait sa confidence ? Mais tu connaissais le vol ?

— Je n'ai pas à le nier, puisque je l'ai dit.

Le courage de Bayswater Bill s'évanouissait peu à peu — il lui en restait juste une velléité, une ombre. Le sang-froid du détective lui était peu à peu tous ses moyens.

— Et c'est ce que tu fais de mieux, dit Shore, très calme.

— Vous êtes Monsieur Hawk Shore, n'est-ce pas ?

— C'est, en effet, mon nom.

— Je croyais vous reconnaître. Je me rappelle à présent que nous avons eu affaire ensemble, il y a quelques années. Eh bien ! poursuivit-il avec un sourire pauvre, qu'est-ce que ça signifie pour moi ?

— Assieds-toi, dit le détective en s'asseyant lui-même. La condamnation qu'on t'infligera dépend beaucoup de toi-même. Il se peut même qu'on ne t'en inflige pas du tout.

— Comment ça ?

— Je suppose que tu consentes aujourd'hui à signer une confession...

— A me fournir moi-même dans la gueule du loup ? Non, merci. Je n'en use pas.

— Je suppose que tu signes une confession que tu ne te compromettes pas beaucoup, et qui contienne... ce qu'on t'a raconté à Charing-Cross.

— Alors ?

— Alors, cette confession pourrait te sauver. Naturellement, je me fie à ce que tu as dit ; que tu n'avais rien à voir avec le meurtre.

— Rien, sur l'honneur.

— Ne jure pas, dit Shore, qui ne pu

s'empêcher de sourire ; ça ne t'avance rien. Je ne crois pas beaucoup aux serments des hommes. Tu as une preuve, sans doute, pour établir que tu n'étais pas dans la maison du crime quand il se commettait.

— Bien sûr ! répondit ardemment Bill. J'étais à un mille de là. J'ai passé la soirée au « Bouc Couronné ». Le patron et encore d'autres pourront le dire.

— Je te crois. Et ça ne m'étonne pas. Je t'ai toujours connu pour un homme prudent.

Bill, bien qu'il fût en ce moment dans une situation qui n'avait rien de bien agréable, ne put s'empêcher de sourire ; il avait pris la remarque du détective pour un compliment.

— C'est vrai, poursuivit Shore. Quand je t'ai déjà tenu, il y a quelques années, tu passais déjà pour un habile confectionneur d'alibis.

— Pourriez-vous me dire, Monsieur Shore, ce qu'est devenu mon associé,

Nouvelles de la dernière heure

Saint-Michel les-Portes et Monestier de Clermont (Isère, France), a été écrasé par un train.
On a retrouvé son corps décapité et en plusieurs tronçons épars. La secousse imprimée à la locomotive avait été tellement forte que le tuyau de raccord des freins sauta et que le train stoppa presque instantanément.

Grave accident de tramway. — Mardi soir, à six heures, à Poitiers, un tramway électrique s'emballa dans un descente, déraila et alla s'écraser contre un mur.
Le wattman a été tué; les contrôleurs et trois voyageurs ont été grièvement blessés. Un homme, qui s'était couché à plat ventre dans la voiture, est sorti sans aucun mal.

Encore une victime de l'alcool.
— Le jeune vigneron Jules Dubuis, qui a été coupé par le train mardi soir, près de Corseaux (Vaud), était un alcoolique. C'est, croit-on, dans un accès de folie absinthique qu'il s'est jeté sous la locomotive.

FRIBOURG

Un arrêté du Tribunal fédéral.
— On lit dans la *Gazette de Lausanne*: Jules Roulin, de Forel (Fribourg), électricien, catholique, veuf de Marguerite Boret, de religion réformée, est décédé à son domicile de La Chaux-de-Fonds, le 20 juin 1906, laissant deux enfants, une fille et un garçon, de 7 ans et 12 ans. Les deux enfants avaient été, par la volonté du père et d'accord avec leur mère, baptisés puis élevés dans la religion protestante. Depuis juillet 1905, Roulin avait placé ses deux enfants à Lignières (Neuchâtel), le garçon chez la veuve C. Bonjour.

Roulin mort, le Conseil communal de Forel envoya à Lignières deux délégués pour ramener les enfants dans leur commune d'origine. Ces délégués réussirent en ce qui concerne la fille, mais échouèrent auprès de la veuve Bonjour qui se refusa à leur remettre son pensionnaire, disant vouloir le garder, au besoin, même sans secours de la commune.

La justice de paix de La Chaux-de-Fonds ayant nommé un tuteur au jeune Roulin, en la personne du pasteur Paul Borel, la justice d'Estavayer, sur présentation du Conseil communal de Forel, lui avait également nommé un tuteur en la personne de J. Marmy, à Forel. Le 18 juillet 1906, le Conseil communal de Forel décida de transmettre celle-ci au Conseil d'Etat de Neuchâtel, en exposant que cette autorité, renonçant à réclamer le jeune Roulin, demandait par contre qu'il fût élevé dans la religion catholique, qui est celle de l'ensemble des bourgeois de Forel.

Banque. — La Banque populaire de la Broye, à Payerne, paiera à ses actionnaires un dividende de 7 % pour 1907.

Accident de voiture. — Hier, mercredi, dans l'après-midi, M. le Dr Jambé rentrait en voiture d'une course à Prévonnep, lorsque, arrivé entre Billens et Romont, son cheval s'effraya et, faisant un brusque écart de côté, renversa la voiture sur le bord de la route. M. le Dr Jambé fut projeté violemment sur le sol. Des passants le relevèrent. Il a un bras cassé et de multiples contusions.

Braconnage et tentative de meurtre. — Lundi soir, vers 7 heures, le gendarme Rossier, stationné à Saint-Aubin, était posté près de la grande mare, située au-dessous du village de Vallon, afin d'y surveiller les braconniers qui y vont tuer des canards sauvages à la nuit tombante. Le gendarme était caché derrière un vieux saule, lorsqu'il vit arriver trois braconniers, dont l'un vint se poster tout près du gendarme sans toutefois le voir.
Quand le flagrant délit de braconnage fut dûment constaté, le gendarme s'avança pour annoncer la contravention à celui des trois braconniers qui se trouvait le plus rapproché, braconnier qui lui était d'ailleurs connu.

Celui-ci s'élança dans la mare pour en ressortir peu après à un autre endroit; les trois braconniers disparurent alors à pas pressés, mais, craignant que le gendarme ne les poursuivît, deux d'entre eux se retournèrent et déchargèrent leur fusil contre le gendarme, qui ne fut heureusement pas atteint.

Plainte a été déposée contre les trois délinquants.

Pour les sourds-muets. — La quête faite dans les paroisses du canton en faveur des sourds-muets pauvres recueillis à l'asile de Gruyères a produit 2756 francs.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., répétition, au local.

Cœlia, chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., répétition, au local ordinaire, maison d'école.

Orchestre de la Ville. — Répétition, ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., au Collège, pour prochain concert.

Deutscher Gemischer Chor und Männerchor Freiburg. — Heute, abend, 8 1/4 Uhr, Uebung für Männerchor.

Calendrier

VENDEDI 20 MARS
Le Saint-Sauveur de Notre-Seigneur
Après la mort du Sauveur, deux de ses disciples, Joseph et Nicodème, descendirent son corps de la croix, l'embaumèrent, le couvrirent d'un suaire et le déposèrent dans un tombeau neuf.

faire embrasser une religion autre que celle dans laquelle leur père ou leur mère, en tant que détenteurs de la puissance paternelle, les avaient fait élever jusqu'alors, et tenaient à les faire élever jusqu'à leur seizième année révolue ?
Ni l'art. 13 ni aucune autre disposition de la loi fédérale sur les rapports de droit civil ne tranche la question. Elle ne doit et ne peut donc être examinée et tranchée qu'au regard même de l'art. 49, al. 3, de la Constitution fédérale.

Le Tribunal fédéral n'a pas eu encore à la résoudre, mais il y a une jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale, datant de l'époque où, antérieurement à la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 mars 1893, c'était aux autorités politiques de la Confédération qu'il appartenait de connaître des violations de la liberté de conscience et de croyance garantie par l'art. 49 de la Constitution fédérale.

En la cause Steiner-Deschamps, en effet, le Conseil fédéral a, dans son arrêté du 27 septembre 1887, admis qu'une contestation de ce genre rentrait dans le cadre du droit cantonal et que l'art. 49, al. 3, ne s'opposait pas à ce que le droit cantonal donnât à l'autorité tutélaire la faculté de disposer librement de l'éducation religieuse de l'enfant, même dans le cas où le détenteur de la puissance paternelle en aurait déjà disposé précédemment d'une façon différente; et l'Assemblée fédérale confirma cette manière de voir.

Or, il n'y a, pour le Tribunal fédéral, aucune raison de s'écarter de cette jurisprudence.

La justice de paix d'Estavayer aura donc à décider si, selon le droit fribourgeois en matière de tutelle, elle aurait la faculté de prendre, relativement à l'éducation religieuse du jeune Roulin, des dispositions contraires à celles qu'avaient prises son père (détenteur de la puissance paternelle); puis, dans l'affirmative sur cette première question, elle décidera librement si, dans les circonstances de la cause, il y a convenance à modifier les dispositions que le père avait déjà prises.

Nous apprenons qu'en exécution de cet arrêt, le jeune Roulin a été remis dernièrement aux autorités communales de Forel.

Banque. — La Banque populaire de la Broye, à Payerne, paiera à ses actionnaires un dividende de 7 % pour 1907.

Accident de voiture. — Hier, mercredi, dans l'après-midi, M. le Dr Jambé rentrait en voiture d'une course à Prévonnep, lorsque, arrivé entre Billens et Romont, son cheval s'effraya et, faisant un brusque écart de côté, renversa la voiture sur le bord de la route. M. le Dr Jambé fut projeté violemment sur le sol. Des passants le relevèrent. Il a un bras cassé et de multiples contusions.

Braconnage et tentative de meurtre. — Lundi soir, vers 7 heures, le gendarme Rossier, stationné à Saint-Aubin, était posté près de la grande mare, située au-dessous du village de Vallon, afin d'y surveiller les braconniers qui y vont tuer des canards sauvages à la nuit tombante. Le gendarme était caché derrière un vieux saule, lorsqu'il vit arriver trois braconniers, dont l'un vint se poster tout près du gendarme sans toutefois le voir.

Quand le flagrant délit de braconnage fut dûment constaté, le gendarme s'avança pour annoncer la contravention à celui des trois braconniers qui se trouvait le plus rapproché, braconnier qui lui était d'ailleurs connu.

Celui-ci s'élança dans la mare pour en ressortir peu après à un autre endroit; les trois braconniers disparurent alors à pas pressés, mais, craignant que le gendarme ne les poursuivît, deux d'entre eux se retournèrent et déchargèrent leur fusil contre le gendarme, qui ne fut heureusement pas atteint.

Plainte a été déposée contre les trois délinquants.

Pour les sourds-muets. — La quête faite dans les paroisses du canton en faveur des sourds-muets pauvres recueillis à l'asile de Gruyères a produit 2756 francs.

SOCIÉTÉS
Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., répétition, au local.

Cœlia, chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., répétition, au local ordinaire, maison d'école.

Orchestre de la Ville. — Répétition, ce soir, jeudi, à 8 1/4 h., au Collège, pour prochain concert.

Deutscher Gemischer Chor und Männerchor Freiburg. — Heute, abend, 8 1/4 Uhr, Uebung für Männerchor.

Calendrier
VENDEDI 20 MARS
Le Saint-Sauveur de Notre-Seigneur
Après la mort du Sauveur, deux de ses disciples, Joseph et Nicodème, descendirent son corps de la croix, l'embaumèrent, le couvrirent d'un suaire et le déposèrent dans un tombeau neuf.

Au Maroc

Le chalutier « Baleine »
Arcahon (Gironde, France), 19 mars. Le chalutier *Baleine* (voir en 2^e page) était parti d'Arcahon depuis le 3 février pour aller sur la côte du Maroc, où les bateaux de la Compagnie font habituellement la pêche en quantité de divers poissons. Le bateau s'échoua à une date encore inconnue, en face des îles Canaries. On suppose que la *Baleine* aura été entraînée par les courants bien au delà de son rayon d'action, qui ne s'étendait pas aussi bas.

La *Baleine*, qui jaugeait 476 tonneaux, était un des bateaux les plus grands et les mieux outillés du port. Elle était commandée par le patron Lautheron. Ses marins sont tous des jeunes gens de 22 ans environ.

Le retard du bateau était attribué au mauvais temps.

Paris, 19 mars.
Selon le correspondant de Bordeaux du *Matin*, les derniers renseignements sur l'équipage de la *Baleine*, capturée près du cap Juby, permettent d'espérer que l'équipage est encore vivant.

Le triomphe d'Amade
Paris, 19 mars.
Le correspondant du *Matin* à Casablanca dit que la marche rapide des troupes françaises lors du combat du 10 mars a vivement impressionné les Marocains et qu'il ne leur reste plus qu'à brûler leurs dernières cartouches et à quitter le territoire envahi.

Dans l'île de Haïti
Washington, 19 mars.
L'arrivée des navires de guerre étrangers à Haïti a produit un effet calmant. On ne craint plus de troubles ni de dangers immédiats.

La fête du Pape
Rome, 19 mars.
Aujourd'hui jeudi, à l'occasion de sa fête, le Pape a dit une messe en présence de nombreux invités, mais il n'a pas prononcé d'allocution. Le Saint-Père recevra ses sœurs. La garde pontificale recevra une gratification et le drapeau du Pape sera hissé. Des concerts seront donnés ce soir au Vatican, et les catholiques de Rome tiendront des assemblées.

La santé de François-Joseph
Vienne, 19 mars.
L'état de santé de l'empereur reste excellent. Tout fait croire que l'indisposition disparaîtra rapidement.

Guillaume II et Victor-Emmanuel III
Rome, 19 mars.
(Sp.) — On attend la réponse de l'empereur Guillaume au sujet de l'entrevue de Venise. Le roi d'Italie ne pourra rester qu'un jour à Venise à cause de l'arrivée du prince de Monaco, auquel on réserve un accueil chaleureux.

On dit que les souverains allemands feront plusieurs escales avant de débarquer à Corfou.

Situation agricole en Italie
Rome, 19 mars.
Les pluies ont fait avancer considérablement la croissance des champs cultivés et des pâturages dans le Piémont et la Lombardie et dans tout le reste de l'Italie septentrionale. Dans le Piémont et les provinces de Vénétie et d'Emilie, les amandiers et les pêchers sont en fleurs; dans la Lombardie, les vents violents ont retardé le développement des arbres fruitiers.

L'état des campagnes continue à être satisfaisant dans la région méridionale.

Sur les côtes de l'Adriatique, les pluies ont été insuffisantes. En Sicile, les provinces de Catane et de Syracuse ont eu des pluies abondantes.

En Portugal
Lisbonne, 19 mars.
(Sp.) — Depuis quelques jours, on dit que la population de certains villages des environs de Lisbonne est décidée à venir dans la capitale le 23 mars pour l'anniversaire du prince héritier afin de manifester sa sympathie pour la famille royale, et pour démontrer enfin ses sentiments à l'égard du régime du 1^{er} février. Or, dans différents milieux, on doute de la sincérité et de la spontanéité de cette manifestation, qu'on attribue aux « réactionnaires ». On ajoute que des mécontents seront prisés, s'il est besoin, pour éviter tout conflit.

Le 18 mars prussien

Berlin, 19 mars.
Vers la fin de l'après-midi d'hier mercredi, la police est entrée en collision sur trois points avec des manifestants, et en particulier à la fabrique de machines Hartung, avec 5000 personnes. On ne signale pas de blessés.

Toselli-Montignoso
Berlin, 19 mars.
Le *Lokalanzeiger* annonce que, depuis un mois, le fameux musicien Toselli est séparé de sa femme et qu'il habite chez ses parents. D'autres journaux disent que l'on ne sait rien d'une nouvelle aventure de la comtesse Montignoso.

Faillite d'une Compagnie de navigation
Saint-Petersbourg, 19 mars.
La Compagnie par actions qui s'occupe de la navigation sur le Don, la mer Noire et la mer d'Azov vient d'être déclarée en faillite. L'état de situation dressé par les créanciers indique un passif de 1,200,000 roubles, contre un actif de 850,000 roubles.

La grève des mécaniciens de navire anglais
Newcastle, 19 mars.
Les mécaniciens du littoral nord-ouest ont décidé par 4356 voix contre 3693 de rejeter les propositions de règlement qui leur avaient été soumises par la commission exécutive, ensuite de la conférence tenue le 5 mars avec M. Lloyd George.

SUISSE
Conférence franco-suisse
Berne, 19 mars.
Ce matin a eu lieu une séance extraordinaire du Conseil fédéral, à laquelle assistait la délégation suisse de la conférence franco-suisse pour les voies d'accès au Simplon. Une seconde séance aura lieu vraisemblablement demain vendredi. Il s'agit d'examiner, entre autres questions, surtout celle concernant la demande de la délégation française, de discuter le projet de la ligne Montier-Granges, avec le raccourci sur Busswil.

Berne, 19 mars.
La délégation du Conseil fédéral pour les affaires des chemins de fer, composée de MM. Brenner, Zemp et Comtesse, a conféré ce matin jeudi, de 9 h. à 10 h. 1/2, avec les délégués suisses à la conférence pour les voies d'accès au Simplon.

Elle a arrêté de nouvelles instructions à donner aux délégués, lesquelles instructions seront soumises au Conseil fédéral dans sa séance de demain vendredi.

« In memoriam »
Berne, 19 mars.
La légation du Portugal a fait célébrer ce matin, jeudi, à 11 heures, à l'église de la Trinité, un service funèbre pour le repos des âmes du roi Carlos et du prince Louis-Philippe.

Le corps diplomatique et les conseillers fédéraux Zemp, Brenner, Comtesse et Ruchet assistaient à la cérémonie.

Au Grand Conseil tessinois
Bellinzane, 19 mars.
Le Grand Conseil a continué la discussion de la loi scolaire.

Les orateurs de la gauche ont pris la parole pour justifier l'art. 5, qui renvoie à une loi spéciale la fixation des matières d'enseignement.

Répondant au discours prononcé la veille par M. Motta, leader de la droite, M. Bossi, de l'extrême gauche, a grossièrement attaqué la morale catholique, l'Ecriture Sainte et les dogmes relatifs à la Sainte Vierge.

M. Motta a protesté contre ces attaques injurieuses pour les consciences catholiques.

Finalement, le Grand Conseil a voté le renvoi de l'article 5 à la commission, selon la proposition de la minorité.

Voleurs russes
Zurich, 19 mars.
Avisée depuis quelques jours de la présence à Zurich de deux individus poursuivis par la police russe pour un vol de 30,000 francs, la police vient d'arrêter dans un hôtel de la ville de Zurich les nommés Alexandr. Keil et Léopold Grünberg, négociants, de Saint-Petersbourg. Ils avaient encore 25,000 francs sur eux.

Chute mortelle
Soleure, 19 mars.
Ce matin, jeudi, on a relevé, dans les gorges de l'ermitage de St-Véronne, un jeune homme de 17 ans, qui avait fait une chute du haut d'un rocher.

C'est un employé de commerce. Il a succombé sans avoir repris connaissance.

Le prix du pain
Soleure, 19 mars.
La boulangerie coopérative de Soleure et environs annonce qu'elle va abaisser: à partir du 20 mars, le prix du pain de 2 centimes par kilo, à cause de la réduction du prix des farines.

Etat civil de la ville de Fribourg
18 mars. — Heimo, Gabrielle, fille d'Emile, serrurier, de Fribourg, et de Céline, née Clément, rue des Alpes, 28.
Thalman, Marie, fille de Félix, ramoneur, de Fribourg et Planfayon, et de Pauline, née Gumy, Sonnenberg, 82.

MARIAGES
18 mars. — Wolf, Alfred, brasseur, de Spiez (Berne), né le 7 février 1884, avec Dousse, Blanche, employée de bureau, de Treyvaux et Arconciel, née le 15 août 1878.

DÉCÈS
Roulin, Jules, fils de feu Albert et de sœur Rose, née Frey, peintre, de Forel, célibataire, 30 ans, rue des Epouses, 76.

BIBLIOGRAPHIE
L'ARMÉE GARDIENNE DE NOS LIBERTÉS, par le major E. Schibler, officier-instructeur d'infanterie. Adapté de l'allemand par Edmond Barde, avec une lettre-préface de M. le colonel Audoudon, commandant de la 1^{re} division. Genève. A. Julien, éditeur. Prix: 75 cts.

Nous venons de parcourir cette très intéressante brochure d'une cinquantaine de pages.

L'auteur y développe en un style simple, plein de révérité, sans exagérations militaires, la nécessité pour la Suisse d'une solide armée, pour se défendre contre les agressions possibles de l'étranger. Il le démontre par les leçons de l'histoire et surtout par cette « cruelle » expérience de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e, alors que la Suisse, faute de défense suffisante, était devenue, dans les guerres de Napoléon, le champ de bataille de l'Europe.

Il rappelle ce qui allait advenir en 1870 si la Suisse n'avait pas eu une armée assez forte pour imposer le désarmement de l'armée de Bourbaki. Cette armée de l'Est serait entrée en Suisse et l'armée allemande du général Werder l'y aurait poursuivie.

L'auteur de la brochure montre que l'armée est nécessaire aussi pour maintenir l'ordre à l'intérieur, et il termine par de patriotiques pages sur les vertus militaires.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE
Tchâleau de Fribourg
Altitude 642m
Longitude Est Paris 4° 49' 16", latitude Nord 46° 47' 38"

DU 19 MARS 1908
BAROMÈTRE

Mars	14	15	16	17	18	19	Mars
725,0							725,0
720,0							720,0
715,0							715,0
710,0							710,0
705,0							705,0
700,0							700,0
695,0							695,0
690,0							690,0

THERMOMÈTRE C.

Mars	14	15	16	17	18	19	Mars
8 h. m.	-1	-3	-3	-1	0	4	8 h. m.
1 h. s.	2	1	+1	1	1	4	1 h. s.
8 h. s.	0	0	0	0	0	0	8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	83	75	83	83	83	83	8 h. m.
1 h. s.	75	75	75	83	83	75	1 h. s.
8 h. s.	75	67	67	75	83	83	8 h. s.

Température max. dans les 24 h.: 4°.
Température min. dans les 24 h.: -2°.
Eau tombée dans les 24 h.: — mm.

Vent: Direction: Force: calme.
Etat du ciel: clair.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich:

Température à 8 heures du matin, le 18 mars:
Paris —1° Vienne 2°
Rome 7° Hambourg 1°
Petersbourg —3° Stockholm —4°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 19 mars, à 7 h.
Très beau temps à Montreux, Fribourg, Berne et Lugano. Neige à Saint-Moritz. Couvert dans le reste de la Suisse.

Température allant de 4° à Genève, Vevey, Montreux, Lugano, à 7° à Davos.

TEMPS PROBABLE
dans la Suisse occidentale.
Zurich, 19 mars, midi.
Pas de changements importants. Ciel nuageux. Température fraîche.

D. PLANCHERET, gérant.

Monsieur et Madame Auguste Roulin-Jörg ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules ROULIN
décédé subitement, à l'âge de 30 ans.
L'office d'enterrement aura lieu vendredi 20 mars, à 7 1/2 h., à l'Hôpital des Bourgeois. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

Mademoiselle Elise CHRISTINAZ
aura lieu vendredi 20 mars, à 8 1/2 h., en l'église du Collège.

R. I. P.

Philippe avait une toux continue, il n'avait pas

d'appétit

et, en conséquence, il était très faible et son état empirait. Après avoir employé l'Emulsion SCOTT pendant quelque temps, nous avons pu dire:

"L'enfant est sauvé" car la toux avait disparu, l'appétit revint et il reprit ses forces. Il se porte bien maintenant depuis longtemps.

(Signé) John Emri.

L'Emulsion Scott

se recommande par elle-même. Elle surpasse de beaucoup par sa puissance curative les autres émulsions inférieures. Achetez l'Emulsion SCOTT et vous ferez l'achat d'une guérison.

Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les pharmaciens.

M. S. Scott & B. Rowan, Ltd., Châssis (Genève). Emulsion grand échantillon contre 50 cent. timbre-poste.

Comment l'automobiliste peut amoindrir son budget

L'entretien des automobiles, assez coûteux encore, occupe depuis longtemps le monde intéressé à amoindrir autant que possible les dépenses de ce genre de locomotion, aussi pratique qu'agréable.

Un grand pas en avant pour résoudre cette question a été fait par l'intervention de la jante amovible qui, comme chacun le sait, a fait ses débuts dans les grandes courses.

L'expérience a démontré que l'emploi de la jante amovible, dont les avantages sont de différente nature, peut diminuer de beaucoup les frais d'entretien d'une voiture. La jante amovible permet, en effet, le changement d'un pneu en quelques instants et sans grande fatigue, de sorte qu'en cas de pluie on pourra facilement changer ses pneus lisses contre des antidérapants toujours plus coûteux à l'usage et que chaque automobiliste pourra désormais emporter avec soi, déjà tout montés, comme pneu de secours.

D'un autre côté, la facilité du changement de pneu décida l'automobiliste, en cas d'accident, à changer contre un nouveau pneu défectueux, de façon à rendre possible la réparation de ce dernier, ce qui n'est pas toujours le cas si on attend d'atteindre la ville voisine souvent assez éloignée, pour faire effectuer ce changement par un mécanicien.

Nul doute que nombre d'automobilistes qui ont déjà étudié cette question n'hésitent à faire munir leur voiture de jantes amovibles parce qu'ils ne peuvent se décider entre le grand nombre de jantes actuellement sur le marché. Il est de toute importance pour l'automobiliste de s'adapter qu'une jante ayant déjà suffisamment prouvé qu'elle répond à toutes les exigences et qu'elle offre en premier lieu toute la sécurité voulue.

La Jante amovible Continental (système Vinet) a prouvé dans toutes les grandes courses et dans la pratique sa supériorité sous tous les rapports, de façon à rendre le choix facile à chaque automobiliste. La Jante Continental se monte en moins de deux minutes et offre encore l'avantage de pouvoir être montée très facilement par suite de l'espace qu'il y a entre la frette de la roue et la jante, même si la première, par suite d'un choc quelconque, se trouve légèrement déformée, ce que différents autres systèmes ne permettent pas.

Achetez vos Soieries
directement chez le fabricant

Guido Kellenberg
BERNE

31, rue de l'Hôpital

Mesdames!

Si vous désirez ne pas attendre trop longtemps pour changer, transformer et garnir vos chapeaux de l'année dernière, adressez-vous dès maintenant au

Magasin Knopf FRIBOURG

qui, comme on le sait déjà, fait ces arrangements même si les chapeaux n'ont pas été achetés dans leur magasin. H 1172 F 1282-525

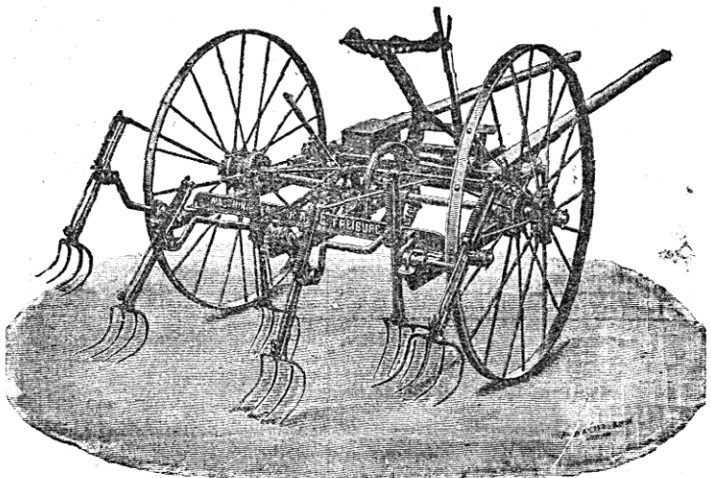
Fabrique de machines, Fribourg

RECOMMANDE SES

Herses à prairie à chaîne, dents acier, construction simple et solide.

Rouleaux pour champs et prés, en trois cylindres, ouverts ou fermés, avec siège, frein et racloir.

Faneuses, cadre acier, frein à pédale, fourches à 4 berles, construction perfectionnée. H 1250 F 1281-525



JEUNE HOMME

de 20 ans, sachant soigner le bétail et les chevaux

demande place

pour le commencement d'avril, où il aurait l'occasion d'apprendre le français. On préfère vie de famille à un fort gage. Offres sous chiffres Ce 1118 G, à Haassenstein & Vogler, St-Gall.

A VENDRE

à Echallens

bâtiment seul

entouré d'un verger clos, dix pièces et nombreuses dépendances. Convientrait pour petite pension.

S'adresser à l'étude de M. L. Aguet, notaire, à Echallens, ou à M. J. Gervais, Avenue d'Ouchy, 17, Lausanne. 1270

ON DEMANDE

un bon domestique

de maison, actif et de bonne conduite, ayant déjà servi; entrée à convenir. 1273

S'adresser à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1247 F.

Avis aux boulangers

Construction de fours de boulangerie en briques réfractaires SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Marchandise française toute nouvelle et construction très pratique.

Travail prompt et soigné. Prix très avantageux. Certificats à disposition.

Se recommande aux boulangeries, fermes et administrations. H 375 B 1274

Emile LANG-VIAL, Châtel-St-Denis.

ON DEMANDE

appartement

de 6 à 8 pièces, Avenue de Pérolles, situé au soleil, avec balcon, pour le 25 juillet. 1278

S'adresser à l'agence de publicité Haassenstein & Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1251 F.

Nous vendons toujours, à des prix excessivement bas, des

vieilles portes

ET

fenêtres

en bon état et de toutes dimensions. H 1252 F 1280

S'adresser à Salvisberg & Co, entrepreneurs, Avenue de Pérolles, 40, Fribourg. 1280

On demande une

bonne domestique

connaissant tous les travaux d'un ménage soigné.

S'adresser à Mme de Vovey, Villa Sapinara, Route de la Glâne, Fribourg.

L'Arome des Potages à la minute **MAGGI** Marque Croix-Etoile vient de nouveau d'arriver chez M^{me} Vve Elisa Böttig, 85, rue du Pont-Suspendu.

Salle de la Grenette, FRIBOURG

Vendredi 20, samedi 21 mars 1908

Deux seules Soirées sensationnelles

Bureau : 8 h. Rideau : 8 1/2 h.

Tournée Théâtrale du **GLOBE-CINÉMA**

La Grève des Forgerons

(Œuvre de François Coppée)

LE MÉDIUM LE VIOLON L'ORPHELINE

Une douche d'eau bouillante.

L'inspection du général. Chasse au sanglier.

Le démon du jeu. La faute d'un fils.

La Sacoche

(Œuvre de X. Gréval)

L'ATTENTAT DU PORTUGAL

et autres nouveautés inédites.

Prix des places : Fr. 2.—, 1.50, 1.—.

Pour la 1^{re} Communion

le cadeau bienvenu est une

bonne montre et chaîne en or, argent ou métal.

Demandez le catalogue gratis (1200 illustrations d'après photographies) H 5800 Lz 1071

E. Leicht-Mayer & Co, Lucerne

11, près de la Cathédrale

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Grande Salle de la Maison judiciaire

(Ancienne Ecole des filles)

Dimanche 22 mars 1908, à 5 h. précises

8^{me} Matinée de Musique de chambre

ORGANISÉE PAR

le Conservatoire de Fribourg

AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE

MM. Léon Von der Weid (prem. violon) MM. Emile Bonny (violonç.)

Jean Cuony (second violon)

Charles Hartmann (cl.)

Paul Haesler (viola)

Antoine Hartmann (p.)

PRIX DES PLACES :

Abonnement aux 3 séances (8^{me}, 9^{me} et 10^{me}) 3 fr.

Entrée à une séance, 1 fr. 50.

Réduction pour Messieurs les étudiants.

ENTRÉE GRATUITE POUR LES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

Prochaine séance (5 avril) : Mozart, Hans Huber, Ernest Chausson et Gabriel Fauré. H 1263 F 1285

Location au Magasin de Musique, 29, rue de Lausanne.



Bicyclettes-Motocyclettes-Motosacoques
PEUGEOT, ADLER & CONDOR

Jos. GREMAUD, mécan., Bulle.

Record du monde des 300 milles (482 kil.)

Pendant 3 h. 53 m. 44 s.

CEARINO, victorieux sur sa F. J. A. T. (au Meeting de Floride)

a marché à une vitesse moyenne de 123 kil. 910 à l'heure sans toucher à ses Pneus.

"CONTINENTAL"

Demandez le prix pour jantes amovibles Continental.

STOCK : F. HOGG-BILLOUD

VIN

du Vuilly 1904, excellent et bien conditionné, à 43 cent. le litre si la quantité est de 600 litres.

A. Derron, propriétaire-viticulteur, Môtier-Vuilly.

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra, le 23 mars prochain, dès 1 h., au domicile de Joseph Conus, à Neyruz, une jument, 5 vaches, 2 génisses, un porc; du chédail, du foin et divers. 1268-519 Fribourg, le 18 mars 1908.

On demande, pour la Suisse allemande, un

JEUNE HOMME

de 16-18 ans, comme coursier. Occasion d'apprendre l'allemand. Gage selon entente. S'adresser à l'agence de publicité Haassenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1262 F.

Importante industrie, en pleine prospérité, demande, pour entrée à convenir, négociant sérieux et capable, comme commanditaire

ou associé

pouvant faire un apport de 30,000 à 40,000 fr. Adresser offres sous chiffres C 5852 C, à Haassenstein et Vogler, Neuchâtel. 1290

ON DEMANDE

une personne sachant faire une bonne cuisine. Adresser les offres avec certificats à M^{me} Von der Weid, Château d'Estavayer. 1279

Fromagerie

bien installée pourrait livrer chaque jour, depuis le 1^{er} mai, 80 à 100 kg. de beurre de table centrifuge, à 3 fr. 10 le kg. On voudrait aussi par fractions.

S'adresser s. chiffres H 1258 F, à Haassenstein et Vogler, Fribourg. 1294

On demande à louer

un local avec appartement pour établir une blanchisserie. S'adresser par écrit, avec prix, à l'agence Haassenstein & Vogler, Fribourg, sous chiffres H 456 F. 711

Quelques monteurs électriciens

habiles et capables, pour l'installation de la lumière, trouveraient de suite place stable chez Gebl. Vonmoos & Co, Telegraphen-Werkstätte, Lucerne. H 1341 Lz 1235

Horlogerie Bijouterie W. MATTHEY transférée 115-1154 Rue de Lausanne, N° 27, à côté de l'Austruche. Travail soigné. Réparations garanties.